



Charte de Conduite Éthique de GUINEE BTP SAS

Charte de Conduite Éthique de GUINEE BTP SAS

Chez GUINEE BTP SAS, nous avons pour ambition de bâtir une entreprise performante et exemplaire, fondée sur des principes moraux solides. Notre Charte de Conduite Éthique constitue un guide essentiel pour orienter les comportements et les prises de décisions. Elle clarifie les valeurs fondamentales que nous défendons, les attentes envers nos employés et partenaires, ainsi que les conséquences en cas de non-respect.

1. Nos Valeurs Fondamentales

Notre engagement éthique repose sur les valeurs suivantes :

- **Intégrité** : Agir avec honnêteté et respect, dans toutes nos interactions, afin de préserver la confiance de nos parties prenantes.
- **Respect** : Garantir des relations basées sur la reconnaissance des droits, des diversités culturelles et des apports individuels.
- **Transparence** : Promouvoir une communication claire et franche, tant en interne qu'avec nos partenaires externes.
- **Responsabilité** : Assumer pleinement les impacts de nos décisions et de nos actions sur la société et l'environnement.
- **Engagement** : S'assurer que chaque employé et partenaire applique ces principes de manière rigoureuse dans toutes ses actions.

2. Attentes en Matière de Comportement

Toute personne liée à GUINEE BTP SAS, qu'il s'agisse d'un employé, d'un sous-traitant ou d'un partenaire, est tenue de respecter la Charte de Conduite Éthique. Nous attendons de chacun qu'il se comporte en accord avec nos valeurs fondamentales et qu'il agisse de manière responsable dans toutes ses activités. Cela inclut notamment:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, ainsi que les obligations contractuelles.
- Éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts avec GUINEE BTP SAS.
- Protéger les informations confidentielles de l'entreprise et des parties prenantes.
- Refuser toute forme de corruption, de pot-de-vin ou de pratiques illégales.
- Promouvoir une culture du travail saine et respectueuse, sans discrimination ni harcèlement.

- Prendre soin de l'environnement et contribuer à son respect et à sa préservation.

3. Conséquences en Cas de Non-Respect

Tout manquement à la Charte de Conduite Éthique peut entraîner des sanctions disciplinaires, allant jusqu'au licenciement, ainsi que des poursuites pénales si nécessaire. Nous encourageons également toute personne témoin d'un comportement non conforme à notre charte à le signaler immédiatement aux autorités compétentes de GUINEE BTP SAS.

Nous sommes convaincus qu'une conduite éthique est essentielle pour atteindre nos objectifs et maintenir une réputation solide. Nous comptons sur chacun pour participer à la promotion de ces valeurs et contribuer ainsi à un environnement professionnel sain et respectueux. Notre Charte de Conduite Éthique est un engagement que nous prenons envers nos parties prenantes, en tant qu'individus et entité collective.

4. Mise en Application

Pour assurer la mise en application de notre Charte de Conduite Éthique, GUINEE BTP SAS a mis en place plusieurs mesures, telles que :

- La sensibilisation régulière de nos employés à l'éthique et à la conduite responsable.
- L'évaluation annuelle des risques éthiques dans nos activités.
- La mise en place d'un comité d'éthique pour examiner les cas signalés.
- La communication transparente sur les mesures prises suite à un manquement à la charte.

Nous restons également ouverts aux suggestions et recommandations de nos parties prenantes, afin d'améliorer continuellement notre Charte de Conduite Éthique et sa mise en pratique au sein de l'entreprise. Ensemble, nous pouvons construire une entreprise éthique et responsable, qui se développe sur des bases solides et durables.

Le Directeur Général :

A circular blue ink stamp with the text "GUINEE BTP SAS" around the perimeter and "Le Directeur Général" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.